

La fève RGPP dans les galettes : ça casse!

Et nous allons en manger de ces galettes des services recomposés, de ces sourires victorieux des chefs de pôles enfin nommés, des délégations de signatures enfin parvenues, des papiers à entête validé, ... jusqu'à l'indigestion. Rien que les discours et c'est déjà l'indigestion.

Mensonges : ni l'année, ni notre santé ne seront bonnes... Les cernes sous vos yeux vous trahissent. "Le nombre de postes supprimés au budget 2010 est connu, les montants attribués à l'action du service public aussi..."

Suppression de postes, suppression de moyens, pourquoi y ajouter le harcèlement sur les personnes? Ne croyant ni à dieu ni à diable mais à l'action collective laissons-là les vœux et les augures pour faire le premier geste qui sauve : celui de solidarité. Un syndicat transforme les souffrances individuelles en indignation collective. Les souffrances sont patentes, l'indignation est présente, les collectifs pas assez nombreux.

Cet Actu web a pour objet de vous tenir informés de la situation très tendue et du conflit qui s'est engagé face à l'équipe de direction de la DRJSCS de Nantes. Il a aussi pour but de relater des premiers échos des problèmes ou des difficultés concrètes rencontrées par des collègues dans leurs services..

Conflit à la DRJSCS des Pays de la Loire

Nos collègues de Nantes se sont déjà opposés aux méthodes de management de Michel Thomas, dont déjà avant eux les collègues d'Amiens et ceux de Mayotte avaient fait les frais. Mais à la veille de la mise en oeuvre concrète de la RGPP, sans doute conforté par son rôle de préfigurateur il décide de changer l'affectation et /ou les missions de trois de nos collègues sans concertation. Il règle ainsi des comptes contre la FSU.

Trois collègues d'EPA-FSU concernés

Les trois collègues concernés sont :

Didier Hude, CTP en art dramatique, secrétaire national d'EPA, coordonnateur FSU des CAP CHEPJ, CEPJ et CTPS, et surtout secrétaire départemental de la FSU de Loire-Atlantique.

Marijo Coulon, CTP en lecture écriture, spécialisée dans le recueil des histoires de vie collective, nommée sur des missions régionales et réputée et reconnue dans ces réseaux.

Laurence Raphalen, commissaire paritaire FSU des CHEPJ, en détachement complet, qui assume le secrétariat au siège national d'EPA.

Didier Hude voit son poste transformé. Michel Thomas a décidé sans en informer Didier Hude de modifier sa fiche de poste et de ne plus maintenir ses missions de conseiller en art dramatique pour lui confier des missions transversales concernant l'ingénierie sociale. Cette mesure dont il a eu connaissance mi-décembre l'isole de ses collègues, en le « sortant » du

service éducation populaire, jeunesse et vie associative de la DRJSCS.

Quelques jours auparavant Didier avait découvert qu'une partie des frais de déplacement qu'il avait engagé en 2009 dans l'exercice de ses missions ne lui seraient pas remboursés. Le directeur lui refuse tout accès aux documents concernant le remboursement de ces frais. Un recours est déposé sur ce point.

Marijo Coulon a été informée par courrier le 21 décembre de son affectation en DDCS. Ses missions « livre et lecture » dans un premier temps supprimées, semblent pouvoir être rétablies. Cependant, une lettre recommandée envoyée le 8 janvier l'affecte sans concertation à la DDCS au mépris de la reconnaissance de ses activités et missions régionales depuis près de 30 ans. Un recours est formulé contre cette affectation arbitraire.

Laurence Raphalen a aussi été informée le 21 janvier, par courrier et sans entretien préalable, de son affectation en DDCS. Affectée à la DRDJS elle exerçait avant son détachement, des missions liées à la gestion du CNDS. La position de de décharge syndicale complète peut être remise en cause à tout moment. Michel Thomas ne peut pas de manière unilatérale décider ce changement d'affectation. D'autant que les collègues en décharge syndicale complète sont gérés nationalement, placés en surnombre dans les services qu'ils doivent eux-mêmes choisir en cas de reprise d'activité. Un recours est là aussi formulé.

Les réactions locales et nationales

Le secrétariat national, saisi pas les collègues a écrit une lettre à Michel Thomas, mettant en cause son mode



La fève RGPP dans les galettes : ça casse!

de management et le mépris affiché pour les personnels, relevant aussi l'acharnement dirigé contre les militants syndicaux. Une copie de ces courriers a été à Roselyne Bachelot, Martin Hirsch et Michèle Kirry, DRH pour les personnels de nos ministères.

La section locale de Nantes et la section Loire Atlantique de la FSU ont décidé d'une action de soutien à ces trois collègues le 5 janvier dans les locaux de la DRJS. Le conseil national d'EPA se tenant à la même date sur Nantes la quasi totalité des délégués s'est jointe à cette action.

Face à la presse écrite et télévisée, Michel Thomas a reçu, au bout d'un long moment, une partie des manifestants. Pendant deux heures, il a joué d'arguments différents pour finalement camper sur ses positions après avoir laisser envisager des avancées. Au bout du compte, il persiste et signe, droit dans ces bottes. Les personnes présentes, une quinzaine, ont pu être témoins de la manière dégagée et du mépris avec laquelle les personnels sont traités.

Un courrier rendant compte de cet entrevue et de son échec, indiquant le maintien de notre demande d'intervention de l'échelon central a été envoyé à Michèle Kirry (lettre jointe).

La mobilisation reste forte sur Nantes. La FSU 44 et le SN d'EPA continuent d'apporter leur soutien à ces collègues. La FSU de Loire-Atlantique a arrêté le principe d'une nouvelle manifestation contre la répression avec comme objectif des centaines de manifestants. Des unions départementales (CGT, Solidaires...) ont fait savoir qu'elles s'associeraient car il est inadmissible qu'un directeur aie de telles pratiques et que l'administration centrale tarde à ce point à réagir.

Une action nationale spécifique au réseau JS sera mise en place si la situation n'évolue pas.

Dans le Gers

En intersyndicale les représentants des personnels aux CTP concernées par la DDCSPP du Gers boycottent depuis maintenant 3 convocations cette instance. Le quorum n'étant pas atteint elle ne peut se tenir.

Le motif en est l'absence totale de concertation dans la mise en oeuvre de la RGPP. Par ailleurs un agent venant des services de la DDEA a été affecté de façon arbitraire sur le poste de secrétaire générale de cette DDI. Cette personne prédésignée, a été positionnée de manière unilatérale et arbitrairement sur ce poste au moment de la préfiguration et a donc travaillé à la préfiguration de ce service. Aucune proposition de ce type n'a été faite aux agents directement concernés dans les services devant rejoindre la future DDCSPP. La secrétaire générale de la DDJS (représentante UNSA au CTPR) qui a le statut requis et un grade supérieur pour obtenir cet emploi et qui a postulé sur ce poste au moment de l'appel à candidature n'a pas été retenue. Elle a par contre été affectée sur un poste technique et pédagogique pour les missions de DDVA. Ce que syndicalement nous ne pouvons accepter.

Dans l'Ariège

La directrice de la cohésion sociale et de la protection des populations, précédemment directrice de cabinet de la préfecture, par une décision unilatérale veut que la secrétaire du service jeunesse quitte ses missions pour prendre la comptabilité du service. Celle-ci refuse. Elle est soutenue par l'ensemble de ses collègues du pôle jeunesse et sports qui, comme première réaction, a décidé de boycotter les voeux de la directrice. Un courrier intersyndical viendra appuyer cette opposition à la remise en cause de fiche de postes signées il y a quelques semaines.

Quand la RGPP est l' occasion de règlements de comptes, il faut réagir de suite, étudier toutes les possibilités de recours et dans les cas de discrimination, envisager sérieusement de saisir la HALDE. Dans tous les cas, n'hésitez pas à informer le SN d'EPA des difficultés rencontrées dans vos services.



La fève RGPP dans les galettes : ça casse!

*Courrier envoyée à Madame Michèle Kirry Directrice des ressources humaines
Ministère de la santé et des sports Haut commissaire à la jeunesse*

Christine Tapie
Secrétaire nationale EPA/FSU

Le 8 janvier 2009

Madame la directrice,

Le mardi 5 janvier en fin de matinée, la section locale du syndicat EPA et des membres du personnel de la DRDJS, des représentants de la FSU Loire Atlantique et des professionnels de l'animation de ce département, des délégués régionaux et des représentants nationaux du syndicat EPA se sont rendus dans les locaux de la DRJSCS des Pays de la Loire pour manifester leur soutien aux trois collègues, membres ou représentants de notre syndicat, affectés sans entretien préalable sur des missions qui ne correspondent pas à leurs missions initiales et pour deux d'entre eux à la DDCS, sans que ceci n'ait été discuté.

A cette occasion les recours formulés par ces personnes, transmis déjà par voie informatique ont été donnés en main propre à Monsieur Michel Thomas, directeur régional, pour une transmission par voie hiérarchique. Le long entretien que celui-ci, soutenu par Monsieur Laco son adjoint, a bien voulu nous accorder après les interviews réalisés de part et d'autre par la presse et la télé, a permis de poser à nouveau, de vive voix, les éléments qui nous ont amenés à vous saisir par courrier cette fin d'année 2009. Une quinzaine de personnes étaient présentes dans la salle où s'est déroulé l'entretien, alors que d'autres manifestaient leur soutien en attendant devant les locaux de la DRJSCS.

Prenant les situations l'une après l'autre, il est apparu que concernant Madame Coulon, le courrier lui annonçant son affectation à la DDCS, reçu le 21 décembre, accompagné d'une fiche de poste lui retirant toutes les missions « lecture et écriture » ne correspondait pas à ce qui devait être formulé.

Marijo Coulon a rappelé que la formule d'introduction (comme suite...) et celle laissant entendre qu'un accord avait été trouvé dans la concertation ne correspondaient pas à la réalité. Monsieur Thomas de son côté pense que la proposition « sous forme de boutade » effectuée au début de l'été à l'occasion d'une réunion, invitant Marijo Coulon à quelques années de la retraite à « se sacrifier » en acceptant d'aller à la DDCS, valait accord. Cette solution ayant été proposée par un autre collègue (présent dans la salle), proche de la retraite et prêt à intégrer le service du département, elle lui semblait aller de soi. Marijo Coulon avait affirmé alors qu'elle entendait poursuivre ses missions au niveau régional, dans la spécialité qui est la sienne. Il apparaît donc à l'issue de ces premiers échanges, qu'en référence la solution proposée et acceptée par le secrétaire général de la préfecture à l'automne, l'emploi ETPT de Marijo Coulon est transféré « pour ordre » à la DDCS. Ce transfert sur papier étant un gage qu'en 2011 une personne sera affectée concrètement dans ce service. Marijo Coulon devrait selon le directeur régional continuer à

exercer au sein de la DRJSCS, des missions liées à sa spécialité jusqu'à son départ à la retraite, sous l'autorité du DRJSCS et du chef de service chargé du pôle correspondant.

Le directeur et son adjoint nous ont garanti que les aspects de gestion concrète (détermination du plan d'action, notation, indemnités...) seraient bien du ressort de la région.

Pour autant devant le flou administratif d'une telle organisation qui ne la satisfait pas, Madame Coulon maintient son recours et demande à être affectée à la DRJSCS, et nous appuyons cette demande.

Pour Madame Raphalen, Monsieur Thomas a reconnu que la formulation faisant référence à des entretiens et concertations préalables, inscrite dans le courrier reçu le 21 décembre, était abusive puisqu'il n'a jamais rencontré Laurence Raphalen. Il ne l'a pas invitée non plus à venir échanger sur l'affectation qui lui était proposée. Il a expliqué que la logique qui a prévalu à sa décision était celle de l'application un tiers/deux tiers dans la répartition des emplois entre la DD et la DR. Il n'a pas tenu compte des affectations initiales des trois personnes en décharge syndicale, ni des aspirations que ces personnes pouvaient avoir si leur décharge était réduite ou supprimée. Le hasard a donc désigné Laurence Raphalen. Nous avons rappelé que les personnes en décharge syndicale complète seraient à terme gérées par l'administration centrale et qu'elles formuleraient leur choix concernant leur service de rattachement, tel que cela nous a été indiqué à plusieurs reprises au cours de réunions nationales.

Monsieur Thomas a indiqué n'avoir aucun moyen de revenir sur cette affectation. Cette réponse bien sûr ne nous satisfait pas.

Deux points concernaient Didier Hude, celui de son affectation et celui de ses frais de déplacements.

Concernant son affectation dans la mission d'appui transversal et territorial qui regroupe les thèmes ou missions « plate forme observation, de veille et d'étude », « évaluation, audit, contrôle », « ingénierie sociale », « coordination de la programmation de BOP, contrôle et analyse de gestion » et « promotion de la vie associative », Monsieur Thomas la justifie en disant qu'elle se comprend dans la perspective d'un retour de Didier Hude sur un emploi avec une quotité de décharge moindre. Son statut le portant à pouvoir exercer des missions de coordination concernant l'ingénierie sociale. Didier Hude a exprimé la schizophrénie qu'il y aurait à promouvoir sur son temps de travail un concept qu'il interroge par ailleurs de manière très critique dans le cadre de ses engagements syndicaux.

Nous avons essayé de mieux comprendre ce que Monsieur Thomas sous-entendait dans son argumentation pour cette affectation qui n'offre aucune possibilité pour Didier Hude de continuer à exercer ses missions de spécialiste en art dramatique et spectacle vivant.



La fève RGPP dans les galettes : ça casse!

*Courrier envoyée à Madame Michèle Kirry Directrice des ressources humaines
Ministère de la santé et des sports Haut commissaire à la jeunesse*

La confirmation de ce que nous percevions est venue avec la question des frais de déplacement.

Aucune autre justification que celle de dire qu'il s'en était tenu au traitement administratif de cette question n'est venue en réponse à nos questions. Monsieur Thomas n'a pas voulu aborder plus avant ce point indiquant que cela l'amènerait à parler du travail de Monsieur Hude et que ce n'était pas le lieu. De fait, ce qu'il disait de manière à peine voilée, c'est qu'il considère que Didier Hude depuis deux ans, ne travaille pas sur ses missions art dramatique sur les 25 % du temps durant lequel il intervient dans le cadre de la DRJS. Il ne sera pourtant pas bien compliqué pour lui de montrer, témoignage à l'appui que cela n'est pas le cas. Le directeur et Monsieur Laco, comme preuve de leur dire ont indiqué ne pas avoir le contrat d'objectif de Didier Hude depuis ces deux dernières années.

Celui-ci a rappelé que son contrat déposé pour l'année 2008-2009 avait été validé par Monsieur Laco.

Ce qu'il a pu confirmer en transmettant une copie de ce document dès hier.

Didier Hude a manifesté la volonté de voir les choses se traiter en bonne intelligence. Le maintien de la position du directeur concernant les frais de déplacements, la fin de non recevoir accordée à nos questions alors que nous cherchions à comprendre qu'elle était cette réalité du « traitement administratif », l'impossibilité réaffirmée d'avoir accès aux documents concernant les frais de déplacements, ont crispé la situation. L'accès à de tels documents le concernant est pourtant de droit pour un agent. De plus, si Monsieur Thomas a transmis aux services payeurs, une fiche modifiée par rapport à la fiche initialement signée par Didier Hude, il y a là un abus qui ne répond pas me semble-t-il aux règles administratives.

Pour ma part, je rencontrais pour la première fois Monsieur Thomas. J'en avais bien sûr entendu parler par mes collègues de Nantes mais aussi par des collègues d'Amiens dont certains ont été douloureusement marqués par son passage dans cette DR. Je lui accorde d'avoir accepté de prendre le temps de nous recevoir et de nous entendre. Je dois par contre relever qu'il ne nous a pas écouté.

J'emploie ce mot, ici, dans son sens premier, je ne veux pas parler d'assentiment. Écouter, c'est prendre en considération la parole de l'autre, essayer d'en comprendre le sens. Nous avons rencontré un chef de service qui malgré le ton posé qui est le sien, faisait violence au besoin de réponses claires et précises que nous attendions. Il tentait régulièrement de déplacer le débat, utilisait l'allusion pour répondre ou déstabiliser, répondait à côté ou avec des formules répétées, voire déformait la vérité.

Je représente un syndicat multi catégoriel et nous n'avons pas d'a priori ou d'opposition de principe avec les personnes en

fonction de leur statut. Nous sommes attachés au métier que nous avons choisi en passant un concours « jeunesse et sports » et nous pensons que quelque soit la place des agents dans les services, nous participons chacun à mettre en oeuvre des compétences particulières associées à une culture administrative particulière.

Nous n'avons donc aucun systématisme dans les modalités de relation avec l'encadrement. Par contre nous ne pouvons que réagir et nommer des pratiques qui relèvent d'un management irrespectueux des personnes. S'opposer à un directeur n'est pas un « sport » de loisir et nous n'en tirons aucun plaisir, mais plutôt le plus souvent le sentiment amer d'un beau gâchis. Disant cela je ne couvre pas toutes les postures professionnelles des PTP pour stigmatiser celles des directeurs.

La RGPP va bousculer notre culture, elle ne doit pas pour autant servir d'amplificateur des tensions par l'usage qui peut être fait des changements auxquels nous sommes soumis. Nous serons au côté de tous ceux qui pourraient en souffrir.

Dans le cas présent, nous ne pouvons que constater que les collègues concernés par des décisions non concertées et, en particulier pour le non remboursement de frais de déplacements, abusives, sont les militants de notre syndicat.

Il ne s'agit pas de dénoncer une mise en cause du droit syndical, nous n'avons pas formulé cela. Nous dénonçons un traitement particulier, discriminatoire, envers nos collègues, amplifié par leur appartenance à notre syndicat ou par leur proximité avec Didier Hude, secrétaire départemental de la FSU, et nous poursuivrons notre mobilisation à leur côté.

La conjonction des cas est tellement lisible qu'il nous est difficile de penser qu'elle n'a pas de sens.

Aussi, au nom de mon syndicat, je sollicite à nouveau votre arbitrage. L'intérêt de tous est de sortir de ce conflit dont nous ne souhaitons pas qu'il s'enkyste ou s'amplifie.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, mes respectueuses salutations.

Christine TAPIE

PS : pour information, il y avait 11 CEPJ sur les 15 de la DRDJS, 2 CEPJ des départements de la région, 6 professeurs de sports de la DRDJS, 2 professionnels de l'animation, 3 personnels techniques

et pédagogiques retraités de la DRDJS, 3 représentants de la FSU de Loire Atlantique et 16 membres du conseil syndical d'EPA venant de différentes régions à manifester leur soutien à ces trois collègues. Des personnels administratifs dont certains sont syndiqués à la FSU étant plus exposés par leur statut aux réactions de la hiérarchie ont préféré ne pas se joindre au groupe.